

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

383^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 23 novembre 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. Préliminaires

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

1. Préliminaires
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du maire
3. Période de questions
4. Clôture de la séance

2009-11-335

L'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité.

Adoptée.

2. Rapport du maire

Conformément à l'article 955 du code municipal, monsieur le maire dépose le rapport sur la situation financière de la municipalité traitant des derniers états financiers et du dernier rapport du vérificateur, du présent exercice financier, du programme triennal d'immobilisations et des orientations générales du prochain budget auquel rapport est annexé la liste des contrats dépassant 25 000 \$ accordés du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 et selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations et les allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

3. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (location de locaux, utilisation bâtisses, salle de quilles, hôtel de ville, réforme cadastrale).

4. Clôture de la séance

2009-11-336

L'ordre du jour étant épuisé, Diane Aubut propose, appuyée de Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 48.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier